

Commune de ZUYDCOOTE 59668

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-1
du Code de l'urbanisme



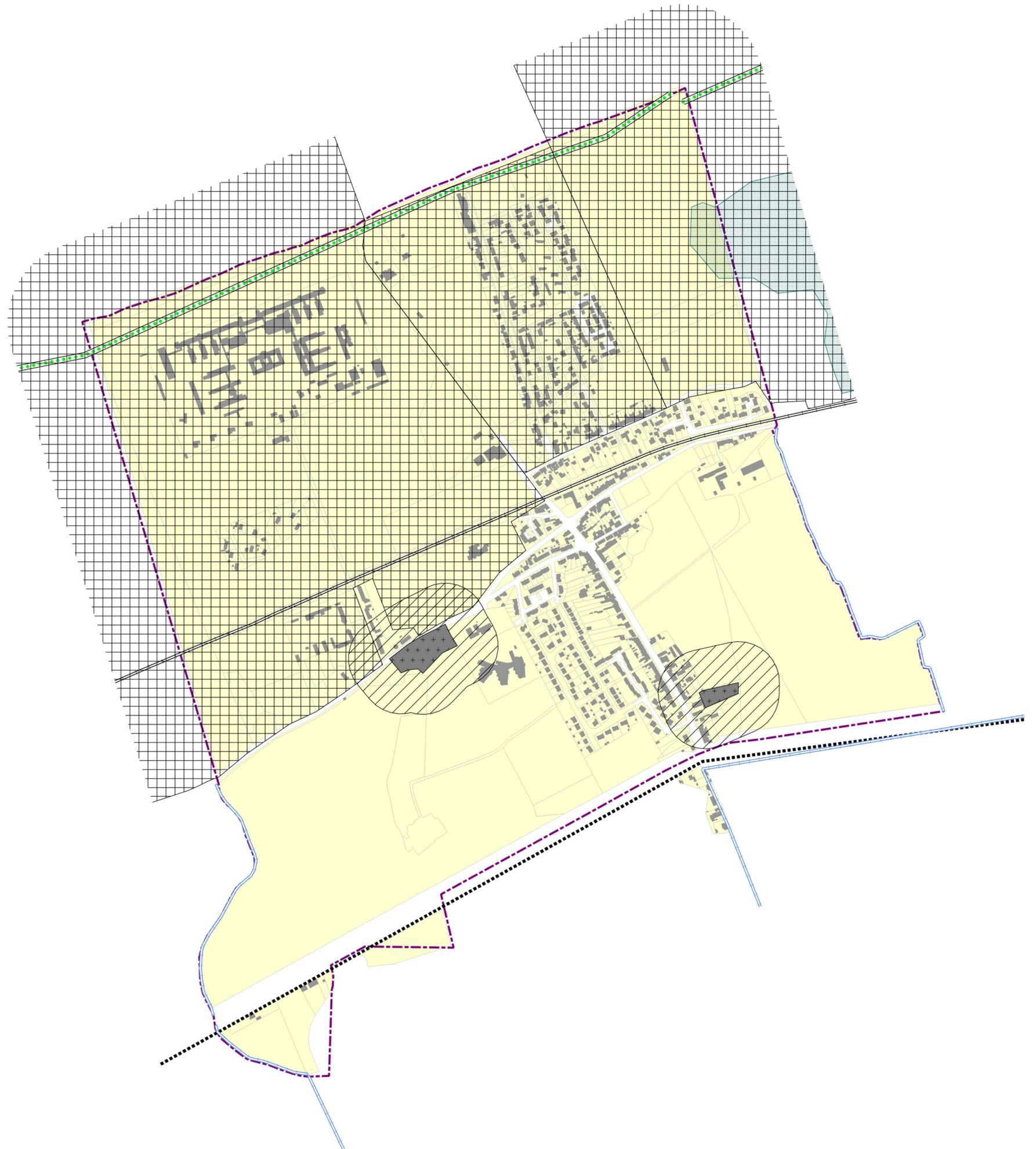
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 19/12/2013

Date de mise à jour : 26/11/2014
réf. : Commune de ZUYDCOOTE (59668) -
Carte Servitudes ags
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Poi - Dgfp
Email : ddtm-auct@nord.gouv.fr

LEGENDE

-  Limite communale
-  Bâtiments
-  A3 - Entretien de Canaux d'Irrigations
-  AC2 - Protection des Sites Naturels
- Site des dunes de Flandre Maritime - Site Classé le 31/08/1978
-  AC3 - Réserve Naturelle (Nationale et Régionale)
- Réserve naturelle de la Dune Marchand - Décret du 01/10/1990
-  EL9 - Passage des piétons sur le littoral
Sentier de grande randonnée du littoral
-  EL11 - Interdiction d'Accès
- D : 601
-  Voie ferrée
T1 - Protection des Lignes Ferroviaires
Ligne:
- Dunkerque-Bray-Dunes
-  INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.



0 100 200 m